



Conseil de la Ville

Règlement RV-2007-06-19 modifiant le Règlement de zonage
numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis

Lévis

6211-04-004

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

241

DB 112


LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

I. Grille des spécifications des usages

L'annexe 2 du Règlement de zonage numéro 234 de l'ex-Ville de Lévis est modifiée par le remplacement de la « Note 2 » par un point « • » noir aux lignes « I-2 Diverse », « X-1 Commerces particuliers », « X-2 Industries particulières », « X-3 Récréatif particulier » et « 8197 Chenil » afférentes à la zone Ai 01-23.

Adopté le 7 mai 2007


Danielle Roy Marinelli, mairesse


Danielle Bilodeau, greffière

